

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01612 Numéro SIREN : 810 600 312 Nom ou dénomination : 3 M BATIMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2023 sous le numéro de dépôt 30321

153 1610

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL	
LE	07 DEC. 2023
SOUS LE N°	30321

3 M BATIMENT

Liasse fiscale 2022

Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

Document reçu par les services fiscaux le 23/07/2023 à 17:30

Certifié conforme



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
3 M BATIMENT - SIREN : 810600312			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
3 PL LEON GAMBETTA 94200 IVRY-SUR-SEINE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées	Constructions d'autres bâtiments			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	38 769			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A			☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>			☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis					Total (a à h)		
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					98 668	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 - 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>3 M BATIMENT - SIREN : 810600312</u>					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois <u>12</u> Durée de l'exercice précédent <u>12</u>						
			Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>		Exercice N-1 clos le <u>31/12/2021</u>	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
			Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028		030		
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060	26 969	062		26 969
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances autres (3)	072	14 022	074		14 022
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	21 419	086		21 419
						90 687
	Charges constatées d'avance	092		094		2 869
	TOTAL II	096	62 410	098	62 410	93 556
TOTAL GENERAL (I + II)		110	62 410	112	62 410	93 556
PASSIF					Exercice N NET	
					Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		8 000		8 000
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées	130				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)	131		132		
	Report à nouveau	134		17 858		56 994
	Résultat de l'exercice	136		32 869		17 858
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
		TOTAL I	142	58 727		82 852
	TOTAL II	154				
Provisions pour risques et charges						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		3 683		10 704
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés	166				
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)	169		172		
	Produits constatés d'avance	174				
	TOTAL III	176	3 683		10 704	
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180	62 410
						93 556
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise 3 M BATIMENT - SIREN : 810600312										☐					
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022		N-1 clos le 31/12/2021			
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210							
Production vendue biens						215		214							
Production vendue services						217		218	331 936	684 155					
Production stockée								222							
Production immobilisée								224							
Subventions d'exploitation reçues								226							
Autres produits								230							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	331 936	684 155					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	61 185	108 038					
Variation de stock (marchandises)								236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240							
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		3 291		immobilier		242	72 538	394 411					
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243				244	19 913	37 399					
Rémunérations du personnel								250	97 391	76 699					
Charges sociales								252	35 119	46 599					
Dotations aux amortissements								254							
Dotations aux provisions								256							
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262							
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260											
Total des charges d'exploitation (II)								264	286 146	663 146					
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	45 790	21 009					
Produits financiers				(III)				280							
Produits exceptionnels				(IV)				290							
Charges financières				(V)				294	7 021						
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)		347		300							
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348									
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306	5 900	3 151					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	32 869	17 858					
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	32 869	314	
Réintégrations		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316							
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318							
		Provisions non déductibles						322							
		Impôts et taxes non déductibles						324	5 900						
		Divers et intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330					
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249			251						
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998						
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997					
Déductions		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987			342				
		Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989							
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138							
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer		344							
		ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993							
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992											
		Dont divers		Créance report en arrière du déficit				346				350			
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648									
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641									
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990									
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs								Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	38 769	354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356					
Déficits antérieurs reportables												360			
Résultat fiscal après imputation des déficits								Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	38 769	372			

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>3 M BATIMENT - SIREN : 810600312</u>										Néant ☒
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456		
Matériel de transport		460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		
II AMORTISSEMENTS				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial				495		497		498		499
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506
Terrains				510		512		514		516
Constructions				520		522		524		526
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530		532		534		536
Installations générales, aménagements divers				540		542		544		546
Matériel de transport				550		552		554		556
Autres immobilisations corporelles				560		562		564		566
TOTAL				570		572		574		576
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values					
					Court terme	Long terme				
						19%	15% ou 12,8%	0%		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%				579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise 3 M BATIMENT - SIREN : 810600312							Néant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur comptes clients	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
						Dotations		Reprises
Fonds commercial						681		683
Autres immobilisations incorporelles						700		705
Terrains						710		715
Constructions						720		725
Installations techniques, matériel et outillage						730		735
Installations générales agencements aménagements divers						740		745
Matériel de transport						750		755
Autres immobilisations corporelles						760		765
TOTAL						770		775
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT								
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
2								
3								
4								
5								
6								
TOTAL à reporter							780	
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent							982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)							982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice							982 ter	
Déficits imputés							983	
Déficits reportables							984	
Déficits de l'exercice							860	
Total des déficits restant à reporter							870	
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380		
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 3 M BATIMENT - SIREN : 810600312		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	331 936
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	331 936
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	61 185
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	72 538
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	133 723
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	198 213
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	198 213
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	331 936
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	01/01/2022	160 31/12/2022
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3 M BATIMENT - SIREN : 810600312

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom complet		
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			

Titre	Nom complet		
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3 M BATIMENT - SIREN : 810600312

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2023)



N° 15252*08
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : 3 M BATIMENT	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 810600312	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

DE LA SARL 3M Bâtiment SANS COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS (2023), LE 07 Décembre 23,

LA SARL 3M BATIMENT SARL

AU CAPITAL DE 8 000.00 EUROS,

DONT LE SIEGE SOCIAL EST AU

3 PLace Gambetta 94200 Ivry sur Seine, IMMATRICULEE AU R.C.S DE

Creteil SOUS LE NUMERO SIREN 810600312

MADAME, MONSIEUR,

NOUS VOUS AVONS REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE AFIN DE VOUS PRONONCER SUR LES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022. LES CONVOCATIONS VOUS ONT ETE ADRESSEES,
AINSI QUE TOUS LES DOCUMENTS PRESCRITS PAR LA REGLEMENTATION.

L'INVENTAIRE ET LES DOCUMENTS SOCIAUX RELATIFS AUX PREMIER EXERCICE ONT ETE TENUS A
VOTRE DISPOSITION AU SIEGE.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1° ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE : Constructions d'autres bâtiments.

2° ÉVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU DERNIER EXERCICE :

3° ÉVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE : NOUS TABLONS SUR AU MOINS 20%

D'EVOLUTION DE NOTRE ACTIVITE L'ANNEE PROCHAINE.

NOUS NOUS REUNISSONS AU SIEGE CE JOUR, LE 07 DECEMBRE 2023, A LA SUITE AU
CONVOCATIONS QUI VOUS ONT ETE ADRESSEE INDIVIDUELLEMENT PAR LETTRE RECOMMANDEE
AVEC ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2023.

L'ASSEMBLEE EST PRESIDEE PAR M. Samih BARDAN, (GERANT).

SB

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

DE LA SARL 3M Bâtiment SANS COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE GERANT DECLARE QUE L'ASSEMBLEE EST LEGALEMENT CONSTITUEE ; ELLE PEUT
VALABLEMENT DELIBERER ET PRENDRE SES DECISIONS A LA MAJORITE REQUISE.

ÉLEMENTS POUR LE DEPOT DES COMPTES

- A. LE BILAN
- B. LE COMPTE DE RESULTAT
- C. LES ANNEXES
- D. LE RAPPORT DE GESTION
- E. LE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES

NOUS UTILISONS LES SERVICES D'UN EXPERT-COMPTABLE QUI ME FOURNIT : BILAN, COMPTE DE
RESULTAT ET ANNEXES.

PERSONNE NE DEMANDANT PLUS LA PAROLE, LE PRESIDENT OUVRE LE SCRUTIN SUR LES
RESOLUTIONS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR :

- I. PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES
- II. DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT
- III. RESULTAT DE L'EXERCICE
- IV. POUVOIR

I. PREMIERE RESOLUTION APPROBATION DES COMPTES

LES COMPTES ANNUELS ONT ETE TENUS EN APPLIQUANT LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.
LES REGLES DE PRESENTATIONS ET D'EVALUATION SONT IDENTIQUES A CELLES APPLIQUEES LORS
DE EXERCICE COMPTABLE.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DES
RAPPORTS DU GERANT, APPROUVE LES COMPTES ANNUELS ARRETES A LA DATE DU 31/12/2022
TELS QU'ILS ONT ETE PRESENTES, AINSI QUE LES OPERATIONS TRADUITES DANS CES COMPTES OU
RESUMEEES DANS CES RAPPORTS. EN EFFET, L'EXERCICE DE L'ANNEE 2022 PRESENTE UN C.A
H.T DE 331 936 €.

EN CONSEQUENCE, L'ASSEMBLEE DONNE **QUITUS** ENTIER ET SANS RESERVE AU GERANT
DANS L'EXECUTION DE SON MANDAT POUR LEDIT EXERCICE.

SB

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

DE LA SARL 3M Bâtiment SANS COMMISSAIRE AUX COMPTES

II. Deuxième RESOLUTION RESULTAT DE L'EXERCICE.

APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE, LES CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIETE
S'ETABLIRONT DE LA MANIERE SUIVANTE :

• CAPITAL SOCIAL	8 000 EUROS,
• RESULTAT DE L'EXERCICE	32 869 EUROS,
• REPORT A NOUVEAU	17 858 EUROS,
• SOIT DES CAPITAUX PROPRES DE	58 727 EUROS.

III. Troisième RESOLUTION POUVOIR

TOUS POUVOIRS SONT DONNES A **M. SAMIH BARDAN** POUR EFFECTUER OU FAIRE
EFFECTUER LES FORMALITES DE PUBLICITE AFFERENTES AUX DECISIONS CI-DESSUS ADOPTEES.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.

DE TOUT CE QUI PRECEDE, IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL QUI A ETE SIGNE
PAR LA GERANCE.

Le Président

M. SAMIH BARDAN



SB